

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 32, rue Saint-Gabriel, Montréal.

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00
Canada et Etats-Unis..... 1.50
France..... fr. 12.50

Publié par
La Société de publication commerciale,
J. MONIER, Gérant.

MONTREAL, 14 SEPT. 1888.

AVIS.

M. Edmond Stevens n'étant plus à notre emploi, nous ne sommes responsables d'aucune dette contractée par lui et nous ne reconnaitrons aucun reçu signé par lui.

La Société de
Publication Commerciale.

Par J. Monier,
Gérant.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA PROVINCE

Le mauvais vouloir des capitalistes anglais ne nous a pas nui seulement sur notre marché et sur celui de Londres, mais il est en train de nous causer un préjudice considérable sur les marchés financiers de l'étranger.

Nous avons été surpris et peinés de voir que, pour y arriver, nos créanciers de Lombard street ne se contentent pas de crier contre la conversion projetée de la dette provinciale; mais qu'ils vont jusqu'à dénaturer les faits et à présenter la situation de la province sous un jour tout à fait faux.

L'Economiste Français, la célèbre revue économique dirigée par M. Paul Leroy-Beaulieu, dans un article sur le mouvement économique et financier aux Etats-Unis et au Canada, reproduit des renseignements suivants que son rédacteur, M. Chailley a recueillis dans les journaux anglais:

Certains journaux anglais donnent sur les finances de la province de Québec des renseignements peu satisfaisants. On sait qu'à l'imitation des Etats-Unis chaque province du Canada a une autonomie qui lui permet d'emprunter, de lever des impôts, d'autoriser les dépenses, etc. Il semblerait que la province de Québec ait quelque peu abusé des droits qu'elle tient de sa constitution. En 1887-88, il y a eu un excédent de recettes; mais, d'après l'exposé du budget de 1889, le revenu aurait été seulement de \$3,403,672, tandis que les dépenses se seraient élevées à \$4,475,222. Il est vrai que, sur cette somme \$1,197,863 sont affectés à des dépenses extraordinaires, \$873,500 à des subventions pour la construction de chemins de fer et \$414,863 à d'autres constructions d'intérêt public. Il n'y en a pas moins un déficit de plus d'un million de dollars. Or, la dette de la province s'élève déjà à plus de 22 millions de dollars. Et, sinon le public, tout au moins une partie de la presse s'inquiéterait de cette augmentation continue des charges de la province.

Pour faire face, tant au service de cette

dette qu'à des besoins croissants de nouvelles taxes ont été créées. Récemment un bill a été présenté tendant à établir certains impôts sur les institutions financières: sur les banques, par chaque 20,000 livres du capital, 20 liv. st. jusqu'à 200,000; 10 livres entre 200,000 et 1,200,000, et 5 livres au-dessus de 1,200,000; 20 livres également par chaque succursale dans Montréal et Québec, et 4 livres dans les autres lieux. Sur les compagnies d'assurances, 100 livres pour une seule branche d'opérations et 10 livres pour chaque branche nouvelle; 20 livres pour chaque succursale à Montréal et à Québec, et 1 livre ailleurs. Sur les sociétés en nom collectif, 1 pour 1000 sur le capital versé jusqu'à 20,000 livres et 5 livres par chaque 20,000 livres au-dessus de 200,000 livres; 10 livres par succursale dans Montréal et Québec et 4 livres ailleurs. Sur les sociétés anonymes, la taxe varie de 1 pour 1000 si le capital est de 20,000 livres au plus à 80 livres, s'il est de 100,000 livres et 10 livres par chaque 20,000 livres en plus. De même sur les compagnies de navigation, de télégraphe, de téléphone, de tramway, etc. "Apparemment, dit le journal auquel nous empruntons ces détails, la législature de Québec estime que le meilleur moyen de développer la prospérité de la province est d'en écarter les capitaux et les capitalistes anglais auraient bien tort de se jeter là où évidemment on ne les appelle pas." Bien que les faits rapportés ne semblent pas contestables, il ne faut, se rappelant la rivalité des populations d'Ontario et de Québec, accepter ces conclusions que sous bénéfice d'inventaire.

Notre éminent confrère a eu déjà une intuition de l'esprit qui animait l'auteur de la diffamation contre notre province où il a puisé ses renseignements; et il a eu raison de conseiller à ses lecteurs de ne pas trop s'y fier. Les faits rapportés sont non seulement contestables, mais absolument faux sur plusieurs points. Avant de les réfuter il nous permettra de citer la réponse à l'Economist de Londres, que fait le Monetary Times, un journal financier d'Ontario que l'on n'accusera pas de partialité pour la province de Québec.

Aussitôt que le gouvernement de Québec s'est fait autoriser à racheter la dette publique de la province, l'Economist, le grand organe commercial anglais, donne le conseil suivant: "Les personnes qui désireraient placer leurs capitaux au Canada devraient éviter avec soin la province de Québec, car là le capitaliste semble être l'objet d'une aversion spéciale de la part de la Législature." Cette recommandation énergique est provoquée par l'amendement à la loi qui impose une taxe sur les compagnies commerciales, loi qui est réellement très répréhensible, mais qui ne justifie pas cependant le conseil donné par l'Economist aux capitalistes anglais. Nous ne voyons pas bien la relation qui peut exister entre les prêts d'argent dans la province de Québec et la taxe sur les corporations commerciales, à moins que l'on ne veuille exercer des représailles. A notre époque l'emprunteur est souvent aussi nécessaire au prêteur que le prêteur à l'emprunteur. Quant aux emprunts en Angleterre, le gouvernement de Québec a, depuis quelque temps, évité avec assez d'ostentation d'y avoir recours, et il est allé chercher ce dont il avait besoin en France.....

Voici maintenant la situation exacte des finances de la province de Québec.

Notre dette brute s'élève à \$21,617,223.38. Mais de cette somme il faut déduire d'abord \$7,600,000 qui nous sont dus par les acquéreurs du chemin de fer du Nord, puis le capital de la subvention accordée par la Confédération à la province pour la construction de ce chemin de fer, capital dont l'intérêt nous est servi jusqu'à la maturité de nos emprunts: \$2,394,000; et enfin diverses créances, fonds en dépôt, etc., \$865,069.10, soit en tout à déduire \$10,859,069.10. De sorte que notre dette nette n'est en réalité que de \$10,757,152.26, ce qui représente, en prenant pour base la population constatée par le recensement de 1881, une somme capitale de \$7 68 par tête soit environ fr. 38.40 en monnaie française. M. Chailley conviendra que cette dette n'est pas aussi énorme que l'on voudrait bien le faire croire.

Le budget ordinaire des recettes et des dépenses pour 1888-89, déduction faite des recettes et dépenses en rapport avec la dette et les placements, est établi comme suit:

Recettes.....	\$2,900,872.80
Dépenses.....	2,177,206.74
Excédant de recettes.....	723,466.06
Service des intérêts (net)....	655,153.00
Excédant net des recettes..	\$68,313.06

Le budget extraordinaire de dépenses imputables au compte du capital, indique l'emploi d'une somme de \$1,197,853.12 qui sera prise sur le produit du dernier emprunt et dont \$783,500 seront employés à payer des subventions aux chemins de fer, et \$413,303.12 à la construction d'édifices publics.

Notre confrère peut voir par ces chiffres qui sont officiels que notre gouvernement provincial fait tous ses efforts pour maintenir l'équilibre dans le budget, et que le déficit qu'il signale est couvert par les fonds déjà encaissés de l'emprunt émis en France par le Crédit Lyonnais.

Quant à la taxe sur les corporations commerciales, ou, pour employer des expressions mieux comprises en France, sur les sociétés par actions, elle a été créée par une loi adoptée en 1882; malheureusement, les sociétés frappées par la taxe ayant refusé de la payer, le gouvernement a dû les poursuivre devant les tribunaux civils; l'affaire a été portée des tribunaux de première instance à la cour d'appel et de là au Conseil Privé de Sa Majesté, à Londres. Le jugement de ce tribunal suprême a donné gain de cause à la province et les sociétés ont dû s'exécuter.

Le bill de la dernière session n'a été qu'un réajustement de la taxe de manière à ce qu'elle fût proportionnée aux capitaux employés.

Cette taxe ne s'applique, comme nous l'avons dit, qu'aux sociétés par actions; les sociétés en nom collectif, les sociétés anonymes et les sociétés en commandite, autres que les compagnies à fonds social en sont complètement exemptes.

Si M. Chailley veut tenir compte du fait que, dans la province de Québec, nous n'avons ni l'impôt du timbre ni l'impôt sur le revenu (income-tax) il verra que la taxe est loin d'être injustement onéreuse, vu que c'est la seule que paie la richesse mobilière.

Notre province est d'ailleurs loin d'être lourdement taxée; les reve-

nus de notre budget provincial proviennent exclusivement de l'exploitation des bois du domaine public, des droits de licence ou permis payés par les débitants de spiritueux; et de la subvention payée par le gouvernement fédéral à la province, représentant sa part dans les revenus des douanes.

Toute cette animosité de la part de la finance anglaise provient de deux causes principales: d'abord le dépit de voir la province de Québec emprunter à Paris, et ensuite l'alarme causée par le projet de conversion de notre dette.

Notre province n'a jamais été vue d'un bon œil par les prêteurs anglais qui, se trouvant en face d'une législation étrangère, ont toujours préféré placer leurs capitaux dans les autres provinces du Canada, qui ont le droit civil anglais. C'est ce qui tout d'abord nous a portés à chercher en France ce que l'Angleterre nous refusait. Le Crédit Foncier Franco-Canadien, établi chez nous depuis 6 ans, y a déjà placé plus de 20 millions de francs de capitaux français; c'est à peine si les anglais en ont autant en dehors de leurs placements en obligations de la province. Avant l'établissement du Crédit Foncier, le taux normal des prêts sur hypothèque était de 8 pour cent; aujourd'hui il est de 6 pour cent; autre grief sérieux.

Enfin, nous voulons remplacer par des obligations 4 p.c. celles sur lesquelles nous payons 5 p.c. à nos créanciers anglais.

Il ne faut pas chercher ailleurs le motif de la campagne entreprise contre notre province par les journaux anglais de Londres et, malheureusement aussi du Canada; et nous serions très reconnaissants à nos amis de France s'ils voulaient bien nous aider à placer sous son vrai jour notre situation financière devant les capitalistes français à qui nous offrons, sous la sauvegarde de nos lois qui sont calquées sur le code Napoléon, des placements parfaitement sûrs à des taux très rémunérateurs.

NOS INDUSTRIES

ECLAIRAGE ELECTRIQUE

C'est en visitant l'exposition universelle de Paris, en 1878, que notre concitoyen, M. J. A. I. Craig reçut l'inspiration et s'écria: Et moi aussi, je suis électricien. Une étude attentive des diverses machines à produire l'électricité, que l'on appelle du nom barbare de dynamos, le mit sur la piste d'améliorations importantes à faire dans les accumulateurs; il y consacra dès lors une bonne partie de ses veilles et finit par trouver un accumulateur donnant avec une force motrice beaucoup moindre, une quantité d'électricité supérieure à celle produite par les machines Grammes et autres en usage jusqu'alors.

Pour exploiter son invention, vu que son temps et ses capitaux étaient engagés dans sa grande manufacture de meubles, il organisa une compagnie qui commença les opérations vers 1883 sous le nom de "Phoenix Electric Light Company". Un incendie désastreux vint détruire les ateliers de la fabrique de meubles et ceux de la Phoenix qui adjoignait, la compagnie dut liquider et M. Craig